



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

## AMENDEMENT

<b>Point de l'Ordre du jour</b>	<b>8</b>
<b>Projet de décision amendé</b>	<b>42 COM 8</b>
<b>Amendement soumis par la Délégation de...</b>	<b>Australie</b>
<b>Date</b>	<b>28 juin 2018</b>

### TEXTE

Propositions d'inscription – Discussion générale

Projet de décision **42 COM 8**

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Rappelant les débats constructifs et les décisions stratégiques sur les questions transversales relatives à l'état de conservation des biens du patrimoine mondial au titre du point 7,
2. Note qu'en raison de leur impact sur les travaux du Comité du patrimoine mondial, du Centre du patrimoine mondial et des Organisations consultatives, les complexités liées aux propositions d'inscription et au processus de candidature pourraient également bénéficier de discussions stratégiques au titre du point 8 ;
3. Rappelle également que toutes ses décisions, y compris celles concernant les propositions d'inscription, devraient être compatibles avec la *Convention* et ses *Orientations* ;
4. Décide d'inclure dans le projet d'ordre du jour de sa 43<sup>e</sup> session un point général 8 et d'aborder en particulier :
  - Principes pour renvoyer et différer les propositions d'inscription
  - Durée du cycle de proposition d'inscription
  - Opportunités dans les processus de proposition d'inscription et d'évaluation pour améliorer le dialogue entre les États parties et les Organisations consultatives
  - Rôle des informations supplémentaires dans le cycle de proposition d'inscription
  - Format et volume du dossier de proposition d'inscription
  - Dates d'échéance et calendrier

5. Note avec satisfaction le travail accompli par le Groupe de travail *ad hoc* qui s'est réuni à Paris au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2018 sur les recommandations des évaluations et audits sur les méthodes de travail ;
6. Demande au Centre du patrimoine mondial de préparer un rapport, en s'appuyant sur l'avis d'experts, pour aider la 43<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial à examiner cette question, sous réserve de la disponibilité de ressources, et en vue, le cas échéant, de réviser les *Orientations* en 2019.